



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-07/08

Séance du 20 novembre 2025

Date de la convocation :

14 novembre 2025

Affichage de la convocation :

14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Muriel BRUGNOT, Robert HERPOYAN, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Anne CHAMPETINAUD (Procuration à N. FERRACHAT), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à M. BRUGNOT).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

procurations : 5

absents : 4

votants : 23

M. Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) a pour objectifs de rassembler des dispositions applicables aux agents de la collectivité intervenant auprès des élèves de maternelle de manière à mieux cerner quels sont les droits, les devoirs et les tâches précises des ATSEM, dans l'intérêt de toutes les parties concernées (Mairie, enseignants, ATSEM).

La charte s'attache particulièrement à affirmer la volonté de la commune de :

- Maintenir une équipe d'ATSEM, présente au sein de chaque classe,
- Mettre à la disposition de l'école des personnels de qualité,
- Reconnaître le rôle éducatif tenu par les ATSEM,
- Définir les missions et responsabilités de chacun au sein de l'école maternelle durant les temps de classe et d'interclasse,
- Encourager l'appartenance de l'équipe ATSEM à la communauté éducative de l'école maternelle,
- Renforcer l'attention à porter à l'accueil des enfants.

La charte des ATSEM permet ainsi de donner un cadre très précis des activités de chacun au sein du groupe scolaire maternel de la Ville de Saint-Maurice-de-Beynost, en mettant en relief la complémentarité des équipes pédagogiques et municipales au service des enfants.

VU ladite charte ;

VU l'avis favorable de l'Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale ;

VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial, réuni en date du 16 Octobre 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la charte des ATSEM de la Ville de Saint-Maurice-de-Beynost annexée à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

